



AGENCE EMPLOI
Jeunes

Abidjan, le... 04 AVR 2023

1291/DOP/SDES/YG/jd

L'Administrateur

A

**Monsieur le Gérant
de ASSISTANCE TECHNIQUE
225**

ABIDJAN

OBJET : Agrément de bureau
de placement payant
au titre de l'année **2023**.

Monsieur,

Conformément aux dispositions du décret n° 96-193 du 07 mars 1996 relatif au Bureau du Placement de Travail Permanent et en réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation d'exercer en qualité d'entrepreneur de Travail Permanent.

Cette autorisation dont le champ d'application porte sur les activités de placement conduites exclusivement sur le territoire ivoirien est valable jusqu'au **31 Décembre 2023**.

Elle pourra être suspendue ou annulée si les conditions de son octroi n'étaient plus réunies d'une part, et d'autre part si le nouveau décret entre en vigueur.

Vous êtes par ailleurs priés d'introduire la demande de son renouvellement **30 jours** avant la date d'échéance.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'expression de mes sentiments distingués. /-


Jean Louis K. KOUADIO